

École secondaire Joseph-François-Perrault

# Le petit guide du « Service en tant qu'action »



Année scolaire 2022-2023

AVSEC : Doreen Perreault

Coordonnatrice responsable : Marie-Julie Boucher



# Le fonctionnement

En plus de faire des activités de service en tant qu'action en classe, **les élèves devront réaliser un service en action par eux-mêmes (service hors classe) à chaque année scolaire.**

## En classe :

Les élèves vivront des expériences de Service tout au long de leur parcours scolaire à l'intérieur même de leurs cours. Les enseignants leur feront vivre des activités/projets/travaux qui leur permettront d'atteindre un ou plusieurs des sept objectifs du Service. Suite à la réalisation de certains des projets, les élèves auront également la possibilité d'offrir leur aide pour sortir du cadre des cours et prolonger leur expérience de service.

## Hors classe :

Pour la réalisation de leur service hors classe, les élèves ont l'occasion de choisir ce qu'ils veulent faire selon leurs intérêts ainsi que la durée de cette implication.

Les élèves ont plusieurs ressources à l'école pour les aider à trouver des occasions de Service. En effet, plusieurs membres du personnel offrent diverses façons de contribuer bénévolement à des activités scolaires admissibles. De plus, la participation **active** à un comité scolaire au bénéfice des autres ou d'une cause est en tout temps considéré comme un service en action. **Les élèves peuvent retrouver sur le Classroom de leur niveau plusieurs offres de service à l'école ou à l'externe en lien avec des organismes communautaires.**

## Détails des exigences du service hors classe

Le service doit être **non rémunéré**. Il doit aussi être accompli à **l'extérieur des heures de cours** (à moins d'avis contraire de l'école pour certaines activités spécifiques).

Le service doit être réalisé **auprès d'un organisme communautaire, public ou parapublic** : un organisme à but non lucratif, une école, une bibliothèque, etc. Il ne peut pas être réalisé auprès d'une entreprise privée (ex : boutique, restaurant), **à moins d'une exception préalablement approuvée par l'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC) ou le coordonnateur.**

Voici quelques exemples :

- **Exemples d'activités dans l'école** : aide à l'entretien du frigo communautaire, aide au projet de vaisselle durable, Parlement étudiant, aide à des enseignants pour diverses tâches...
  - À tout moment, l'élève peut venir discuter avec l'AVSEC d'une initiative qu'il souhaite mettre sur pied, en fonction de ses intérêts.

- **Exemples d'activités dans la communauté** : aide à son école primaire, à la bibliothèque ou dans une distribution alimentaire, animation dans un foyer de personnes âgées, bénévolat pour un événement sportif ou caritatif, scouts, comité vert, coach bénévole...

**En cas de doute sur l'admissibilité d'une activité à titre de « Service en tant qu'action », l'élève doit venir consulter un des responsables du Service AVANT d'effectuer cette activité.**

### **Les particularités de 1ère secondaire**

L'élève doit s'initier au service. Pour ce faire, il peut aider quelqu'un dans son voisinage, par exemple, en déneigeant la cour d'un voisin ou en gardant des enfants. Il faut, par contre, que ce service soit nouveau pour votre enfant et bien sûr, non rémunéré.

Aucun service dans la famille n'est accepté, car il s'agit d'une contribution normale à la vie de famille, et non pas d'un service qui ouvre sur la communauté. (Exemples d'exception : aider un proche qui opère un service de garde familial, une ferme... le genre d'organisation pour laquelle nous pourrions normalement faire du bénévolat.)

**Les élèves doivent avoir effectué leur service et leur réflexion avant le 1 mai.**

### **Les particularités de 2e et 3e secondaire**

Les élèves en sont rendus à développer plus d'autonomie et d'ouverture sur la communauté. Les services dans le voisinage ne sont donc plus possibles.

**Les élèves doivent avoir effectué leur service et leur réflexion avant le 1 mai.**

### **Les particularités de 4e et 5e secondaire**

C'est à partir de quatrième secondaire que l'on exige que **l'élève participe à des activités de service action à l'extérieur de l'école**, à moins que l'élève apporte sa contribution de façon significative et constante dans une activité de service **à l'intérieur de l'école, pendant toute l'année**. Dans ce second cas, il s'implique **à titre de co-organisateur de l'activité et non seulement à titre de participant**.

Certaines activités qui sont physiquement réalisées dans l'école sont néanmoins considérées comme des services dans la communauté. Ce sont des services réalisés strictement au bénéfice d'une clientèle extérieure à l'école et en lien direct avec une organisation autre que l'école. Par exemple, l'élève peut organiser une campagne d'Amnistie internationale, participer au Défi têtes rasées de Leucan, aider à l'organisation de la Marche pour le climat, etc.

**Les élèves doivent avoir effectué leur service et leur réflexion avant le 15 mars.**

# Évaluation

Afin d'obtenir le certificat du PEI remis par l'IB, l'élève doit satisfaire aux exigences qualitatives de « Service en tant qu'action » fixées par l'école.

Suite à la réalisation de chacun des Services **en classe**, les élèves devront réaliser une réflexion de groupe, d'équipe ou individuelle. Ils pourront ainsi se pencher sur ce qu'ils ont réussi à accomplir lors de cette activité en lien avec les objectifs d'apprentissages.

En ce qui a trait au service **hors classe**, tous les élèves devront avoir complété une réflexion individuelle relative à l'activité de service. Le formulaire pour la compléter se retrouve sur le Classroom de leur niveau. Ils doivent la compléter avant la date limite, soit le 1 mai pour les élèves de la première secondaire à la troisième secondaire et le 15 mars pour les élèves de quatrième et cinquième secondaire.

***Merci à tous les parents, élèves, membres du personnel et organismes qui contribuent  
à la réussite du « Service en tant qu'action » qui est  
bénéfique tant pour la communauté que pour le développement des élèves !***

